Suite donnée à la résolution non législative du Parlement européen sur le rapport 2025 de la Commission concernant le Kosovo*

1. **Rapporteur:** Riho TERRAS (EPP **/** ET)

2. **Numéro de référence:** 2025/2252(INI) / A10-0166/2026 / P10_TA(2026)0220

3. **Date d'adoption de la résolution:** 17 juin 2026

4. **Commission parlementaire compétente:** commission des affaires étrangères (AFET)

5. **Analyse/évaluation succincte de la résolution et des demandes qu'elle contient:**

Dans sa résolution sur le Kosovo, le Parlement européen a réaffirmé son soutien résolu à l'avenir européen du Kosovo, tout en soulignant que les progrès sur la voie de l'adhésion à l'UE dépendent de réformes tangibles et d'une coopération régionale constructive, et que des mesures concrètes, durables et vérifiables sont essentielles pour la normalisation des relations avec la Serbie. Le Parlement a appelé à un nouvel élan dans le dialogue entre Belgrade et Pristina mené grâce à la médiation de l'Union, ainsi qu'à la mise en œuvre intégrale de l'accord d'Ohrid de 2023 et de tous les accords antérieurs s'inscrivant dans ce dialogue. Il a également souligné la nécessité de renforcer l'état de droit, l'indépendance de la justice, les efforts de lutte contre la corruption, la liberté des médias, la protection des droits des minorités et l'efficacité et la résilience des institutions démocratiques. Il s'est félicité de la levée – tardive selon lui – des mesures prises par l'UE à l'égard du Kosovo et a appelé les États membres de l'UE à inviter la Commission à élaborer un avis sur la demande d'adhésion du Kosovo à l'UE, présentée en décembre 2022. Le Parlement a demandé instamment à la Commission de maintenir un engagement actif en faveur du programme de réformes du Kosovo, de suivre de près la mise en œuvre des engagements liés à l'Union et de continuer à soutenir les réformes au moyen d'une assistance financière et technique. Il a invité la Commission à jouer un rôle proactif pour faire progresser le dialogue avec la Serbie, afin de veiller à ce que le financement de l'UE soit lié à des critères politiques et de gouvernance clairs. Plus généralement, le Parlement a demandé à la Commission de continuer à ancrer fermement le Kosovo dans le processus d'élargissement grâce à une approche équitable fondée sur le mérite et à une attention politique soutenue.

Réponse à ces demandes et aperçu des mesures que la

* Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

Commission a prises ou envisage de prendre:

Engagement en faveur de l'adhésion à l'Union européenne

En ce qui concerne le **paragraphe 7 concernant l'amélioration de la visibilité du partenariat UE-Kosovo**, la Commission rappelle que l'UE est le principal fournisseur d'aide financière au Kosovo. Assurer la visibilité de l'UE est un principe clé dans la fourniture de l'aide financière de l'UE et dans les relations avec les autorités publiques et d'autres parties prenantes clés.

Le bureau de l'UE au Kosovo promeut la sensibilisation et le soutien au programme de l'UE au Kosovo grâce à un dialogue politique, stratégique et technique et à des efforts de communication continus. Avec la levée des mesures prises par l'UE à l'égard du Kosovo et dans le cadre de la réinitialisation de notre partenariat, le dialogue s'est renforcé.

La mise en œuvre de la facilité pour les réformes et la croissance a été une occasion supplémentaire de souligner l'engagement de l'UE en faveur de la trajectoire européenne du Kosovo. Bien que le Kosovo ait déjà mis en œuvre le programme de réformes, il ne commencera à bénéficier du soutien financier qui l'accompagne qu'à partir de cette année, en raison du retard pris dans la ratification par le Kosovo des conventions de prêt et relative à la facilité qui y sont liées. À cet égard, le Kosovo est également tenu de déployer sa campagne de communication et de visibilité, en mettant en évidence le soutien de l'UE au titre du plan de croissance pour les Balkans occidentaux.

L'adoption envisagée du train de mesures de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) III en faveur du Kosovo pour la période 2026-2027, d'un montant total de 181 millions d'euros sous forme de subventions de l'UE, offre une nouvelle occasion de renforcer la présence de l'UE dans l'espace public du Kosovo et d'accroître la visibilité du soutien de l'UE. Grâce à ce financement, le financement bilatéral total au titre de l'IAP III en faveur du Kosovo atteindra 414 millions d'euros. En outre, le Kosovo bénéficie d'un financement de 300 millions d'euros sous forme de subventions au titre du cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux, ce qui permet de mobiliser des investissements à hauteur de 2 milliards d'euros.

En ce qui concerne le **paragraphe 10 sur la levée des mesures de l'UE à l'égard du Kosovo**, il convient de noter que la Commission a levé toutes les mesures restantes selon une approche par étapes à la suite du transfert de la gouvernance locale aux maires de la Srpska Lista (SL) nouvellement élus dans les municipalités du nord en décembre 2025, conformément aux conclusions du Conseil de décembre 2024 et 2025.

Démocratie et état de droit

En ce qui concerne le **paragraphe 19 relatif à EULEX**, la Commission rappelle que le mandat de cette dernière est régulièrement réexaminé afin de s'assurer qu'il remplit ses objectifs avec une efficacité constante.

Libertés fondamentales et droits de l'homme

En ce qui concerne le **paragraphe 37**, la Commission apporte un soutien aux Balkans occidentaux dans la lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et contre la cybersécurité en combinant renforcement des capacités, coopération stratégique et assistance opérationnelle, l'objectif étant d'améliorer la résilience, la sécurité et la stabilité démocratique. En ce qui concerne les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, l'UE aide le Kosovo et d'autres partenaires à améliorer la communication stratégique, à détecter et à analyser la désinformation, à renforcer l'éducation aux médias, à soutenir les médias indépendants et à s'aligner plus étroitement sur les approches de l'UE en matière de lutte contre les menaces hybrides et les campagnes d'information hostiles. Le Kosovo a participé aux ateliers TAIEX (assistance technique et d'échange d'informations) sur l'alignement sur le règlement sur les services numériques et la transposition du règlement européen sur la liberté des médias. En ce qui concerne la cybersécurité, le soutien de l'UE est axé sur l'amélioration de la législation et de la gouvernance en matière de cybersécurité, le développement des capacités de prévention et de détection des incidents et de réaction à ces derniers, la protection des infrastructures critiques et des administrations publiques, la promotion de la coopération interne et régionale et les progrès à réaliser par les partenaires pour se rapprocher des normes et cadres de l'UE.

Réconciliation et relations de bon voisinage

En ce qui concerne le **paragraphe 40 concernant la poursuite du renforcement des efforts de facilitation de l'Union**, la HR/VP Kallas se félicite du soutien constant du Parlement au dialogue entre Belgrade et Pristina et de l'appel explicite lancé par le Parlement aux parties pour que le processus de normalisation demeure une priorité politique absolue. Le dernier accord, conclu le 14 mars grâce à la médiation de l'UE, sur la mise en œuvre de la loi sur les étrangers au Kosovo a marqué une avancée importante, témoignant de la bonne volonté des parties. Il est essentiel que la mise en œuvre se déroule sans heurts et préserve cette tendance positive.

En tant que facilitatrice du dialogue, la HR/VP Kallas œuvre, avec le soutien du représentant spécial de l'UE pour le dialogue (RSUE), Peter Sørensen, à la conclusion d'un accord de normalisation global et juridiquement contraignant entre le Kosovo et la Serbie, afin de régler toutes les questions en suspens. L'accent est actuellement mis sur une éventuelle réunion à haut niveau entre les parties, présidée par la HR/VP Kallas, lorsque les conditions le permettront, en vue de renouveler l'engagement en faveur de la mise en œuvre intégrale de l'accord d'Ohrid de 2023. Cet accord, ainsi que l'annexe relative à sa mise en œuvre, sont juridiquement contraignants, comme l'ont constamment souligné la Commission et les conclusions du Conseil. Le processus de normalisation est essentiel pour permettre aux deux parties d'avancer sur leur trajectoire européenne respective, d'améliorer la vie de leurs citoyens et de contribuer à la sécurité, à la

stabilité et à la prospérité de l'ensemble de la région. La Commission reste pleinement déterminée à soutenir ce processus en utilisant tous les outils dont elle dispose.

En ce qui concerne le **paragraphe 42 relatif à l'amélioration de la qualité du dialogue**, l'UE travaille en étroite collaboration avec la société civile et le monde universitaire pour soutenir ses efforts de consolidation de la paix entre gouvernements; le RSUE Peter Sørensen a lancé, le 26 mai 2026, la plateforme consultative des femmes liée au dialogue entre Belgrade et Pristina afin de mieux tirer parti de l'expertise des femmes dans les efforts de facilitation de l'UE.

Énergie, environnement, développement durable et connectivité

En ce qui concerne le **paragraphe 63**, la Commission souligne que l'efficacité énergétique reste une priorité essentielle de sa coopération avec le Kosovo.

Par l'intermédiaire du Fonds pour l'efficacité énergétique du Kosovo (KEEF), l'UE a soutenu les rénovations visant à améliorer l'efficacité énergétique en fournissant, depuis 2021, 7,4 millions d'euros pour les bâtiments publics et 20 millions d'euros pour le secteur résidentiel dans le cadre du train de mesures de soutien à l'énergie financé par l'IAP. Il est important de noter que ce train de mesures de soutien a introduit une combinaison de réformes et de mesures stratégiques qui ont également créé des incitations supplémentaires à un comportement économe en énergie des ménages en tant que consommateurs. Dans le prolongement de ces efforts, l'UE apportera un double soutien: au moyen d'une subvention supplémentaire de 16 millions d'euros en faveur du KEEF au titre de l'IAP 2026-2027 (en cours d'adoption) et au moyen d'une initiative menée par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) combinant des subventions de l'UE (17 millions d'euros) et du Danemark (3 millions d'euros) avec un prêt de la BERD de 50 millions d'euros pour la rénovation d'environ 400 bâtiments publics.

Au moyen du cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux (CIBO), la Commission soutient également la construction de nouvelles infrastructures stratégiques de transport d'électricité, la modernisation du réseau électrique et le déploiement des énergies renouvelables. Solar4Kosovo fournira la première centrale solaire photovoltaïque à grande échelle du Kosovo, d'une puissance de 100 MW, au moyen d'un programme de financement comprenant une subvention de l'UE de 32 millions d'euros, combinée à des prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Kreditanstalt für Wiederaufbau Bank (KfW), d'un montant total de 62 millions d'euros. Solar4Kosovo II, le plus grand projet de chauffage urbain solaire thermique dans les Balkans occidentaux, bénéficiera à environ 12 000 consommateurs et combine une subvention de l'UE de 22 millions d'euros accordée par l'intermédiaire du CIBO avec des prêts de la KfW et de la BERD d'un montant total de 55 millions d'euros.

Ensemble, ces projets renforceront l'efficacité énergétique, permettront de développer la production d'énergie renouvelable et contribueront à décarboner le secteur du chauffage, tout en renforçant la sécurité énergétique et en contribuant à la réalisation des engagements pris par le Kosovo dans le cadre de la Communauté de l'énergie, y compris l'objectif de 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie à l'horizon 2030.

À l'avenir, la Commission apportera, dans le cadre de la facilité pour les réformes et la croissance, un soutien financier fondé sur les performances aux mesures de réforme qui font progresser la transition écologique du Kosovo. Il s'agit notamment de simplifier les procédures d'octroi de permis dans le domaine des énergies renouvelables ou de renforcer les mesures d'efficacité énergétique, telles que l'augmentation des taux de rénovation des bâtiments et d'éclairage public ou le déploiement du comptage et de la facturation à la consommation pour le chauffage urbain.

En ce qui concerne le **paragraphe 64 relatif à la priorité à accorder aux projets stratégiques de connectivité**, la Commission souligne que le Kosovo reste un partenaire essentiel dans le programme de connectivité régionale des Balkans occidentaux et a bénéficié d'un soutien substantiel de l'UE en faveur des infrastructures stratégiques de transport et d'énergie. L'UE a engagé d'importantes subventions en faveur de projets prioritaires, dont un montant de 92 millions d'euros pour l'axe ferroviaire nº 10 - un corridor essentiel reliant la Serbie à la Macédoine du Nord en passant par le Kosovo -, un montant de 107 millions d'euros supplémentaires disponibles au titre de la facilité pour les réformes et la croissance du CIBO, ainsi qu'un montant de 84 millions d'euros consacré à l'autoroute de la paix reliant Pristina à Niš. Le Kosovo doit progresser plus rapidement sur ces projets afin d'utiliser les financements de l'UE disponibles. D'autres projets de transport visant à renforcer la connectivité régionale sont également en préparation dans le cadre de la facilité pour les réformes et la croissance et peuvent bénéficier d'un soutien de l'UE, pour autant que les réformes stratégiques progressent, afin de permettre la constitution d'une enveloppe d'investissements. Parallèlement, l'UE soutient la connectivité énergétique du Kosovo en finançant plusieurs interconnexions électriques avec l'Albanie, améliorant ainsi la sécurité énergétique, tout en permettant l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau.